



Bischwiller

Rue du stade ** Rue de la piscine

18^{ème} Vide greniers

réservé aux particuliers

Le petit déjeuner sera offert aux participants par l'organisateur

Dimanche 28 Avril 2019

Boissons et restauration assurée exclusivement par les organisateurs tout au long de la journée

Prix de l'emplacement : 15€ les 5 m

(Uniquement des emplacements de 5m)

Renseignements : 06.44.77.81.58 ou 07.70.50.16.35 - 5667015@ffhandball.net

Très important:

- Votre N° d'emplacement vous sera donné le jour de la manifestation à l'accueil.
- Le coupon réponse ci-dessous, dûment rempli et accompagné du chèque à l'ordre du **Bischwiller Handball Club** (pas de chèque professionnel) tient lieu d'inscription (courrier de confirmation uniquement si vous nous indiquez une adresse mail). Toute demande d'inscription sans paiement sera refusée.

Adresse: Régis BOHN - 2 Rue P. Winckler 67240 BISCHWILLER

✂

Date limite d'inscription par chèque: 20 avril 2019

Nom : N° carte d'identité :

Prénom : Délivrée le :

Adresse : Par :

C. Postal : Ville : ☎ :

Adresse email :

Réserve emplacement(s) de 5 mètres Ci-joint chèque de Euros

Je déclare louer cet emplacement en tant que particulier. En cas de fausse déclaration l'organisateur est en droit de me faire quitter les lieux sans remboursement.

Date : Signature:

Règlement

La vente est réservée aux particuliers pour des articles usagés qui n'ont pas été achetés pour être revendus. En cas d'exercice d'un travail clandestin, l'exposant risque une amende et dans certains cas une peine de prison ainsi que l'examen de sa situation fiscale.

Le vide grenier est ouvert à tous les particuliers à condition de renvoyer le coupon réponse rempli, signé et accompagné du paiement par chèque ou espèces

Les stands de boissons et de restauration sont exclus car réservés au club organisateur.

La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que tout Militari

L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché.

Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir sur les stands dans le Périmètre de la manifestation.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi.

La mise en place se fera de 5h00 à 7h30 et les places non occupées à 7h30 seront redistribuées se présentant à l'accueil.

Chaque exposant recevra un sac poubelle et sera prié de rendre son emplacement dans un état propre pour 18h00.

Le club organisateur vous signale que votre responsabilité personnelle risque d'être engagée en cas de non respect de cette réglementation.

L'organisateur fera quitter les lieux et sans remboursement à tout professionnel ayant loué un emplacement en tant que particulier. Ce règlement est déposé à la Mairie de BISCHWILLER, qui avec le club organisateur seront seuls juges pour prendre les dispositions nécessaires.

